Multimédia

Dans cette section, vous pouvez configurer le comportement de la caméra et du microphone, l'accès aux données USB, l'impression et les restrictions liées à l'affichage.

1. Accès à la caméra

Contrôle l'utilisation de la caméra et si l'utilisateur peut accéder à l'option d'activation de la caméra (Android 12+). En général, la désactivation de la caméra s'applique à l'ensemble de l'appareil sur les appareils entièrement gérés, et uniquement dans le profil professionnel sur les appareils avec profil professionnel.

> **Choix de l'utilisateur (par défaut)** : comportement par défaut de l'appareil. Les caméras sont disponibles et (Android 12+) l'utilisateur peut activer ou désactiver l'accès à la caméra.
>
> **Désactivé** : toutes les caméras sont désactivées (entièrement géré : ensemble de l'appareil ; profil professionnel : uniquement pour les applications du profil professionnel). L'option d'accès à la caméra n'a aucun effet dans le périmètre géré.
>
> **Imposé** : les caméras sont disponibles. Sur les appareils entièrement gérés sous Android 12+, l'utilisateur ne peut pas activer ou désactiver l'accès à la caméra. Sur les autres appareils ou versions, cela se comporte comme le choix de l'utilisateur.

2. Accès au microphone

Sur les appareils entièrement gérés, contrôle l'utilisation du microphone et si l'utilisateur peut accéder à l'option d'activation du microphone (Android 12+). Ce paramètre n'a aucun effet sur les appareils qui ne sont pas entièrement gérés.

> **Choix de l'utilisateur (par défaut)** : comportement par défaut. Le microphone est disponible et (Android 12+) l'utilisateur peut activer ou désactiver l'accès au microphone.
>
> **Désactivé** : le microphone est désactivé (ensemble de l'appareil). L'option d'accès au microphone n'a aucun effet.
>
> **Imposé** : le microphone est disponible. Sous Android 12+, l'utilisateur ne peut pas activer ou désactiver l'accès au microphone. Sous Android 11 ou antérieur, cela se comporte comme le choix de l'utilisateur.

3. Accès aux données USB

Contrôle quels fichiers et/ou données peuvent être transférés via USB. Pris en charge uniquement sur les appareils appartenant à l'entreprise.

Interdire le transfert de fichiers (par défaut) : les transferts de fichiers sont interdits, mais les autres connexions de données USB (par exemple souris/clavier) sont autorisées.

Interdire le transfert de données : tous les types de transferts de données USB sont interdits (Android 12+ avec USB HAL 1.3+). Si cette option n'est pas prise en charge, l'appareil revient à Interdire le transfert de fichiers.

Autoriser le transfert de données : tous les types de transferts de données USB sont autorisés.

4. Impression

Contrôle si l'impression est autorisée (Android 9+).

Autorisé (par défaut) : l'impression est autorisée.

Interdit : l'impression est interdite (Android 9+).

5. Paramètres de luminosité de l'écran

Contrôle le mode de luminosité de l'écran et, éventuellement, la valeur de luminosité.

Mode de luminosité de l'écran :

Choix de l'utilisateur (par défaut) : l'utilisateur est autorisé à configurer la luminosité de l'écran.

Automatique : la luminosité est automatique et l'utilisateur ne peut pas la modifier. Vous pouvez toujours définir une valeur de luminosité, utilisée dans le cadre du réglage automatique (entièrement géré Android 9+ ; profils professionnels sur appareils d'entreprise Android 15+).

Fixe : la luminosité est définie sur la valeur configurée et l'utilisateur ne peut pas la modifier. La valeur de luminosité est obligatoire (entièrement géré Android 9+ ; profils professionnels sur appareils d'entreprise Android 15+).

Luminosité de l'écran :

> Valeur de 1 à 255 (1 = la plus faible, 255 = la plus élevée). Une valeur de 0 signifie qu'aucune valeur de luminosité n'est définie.

6. Paramètres de délai d'expiration de l'écran

Contrôle si l'utilisateur peut configurer le délai d'expiration de l'écran et, lorsque ce délai est imposé, sa valeur.

Le champ **Mode de délai d'expiration de l'écran** permet de choisir entre un comportement contrôlé par l'utilisateur et un comportement imposé.

> **Choix de l'utilisateur (par défaut)** : l'utilisateur est autorisé à configurer le délai d'expiration de l'écran.
>
> **Imposé** : le délai d'expiration de l'écran est défini sur la valeur configurée et l'utilisateur ne peut pas le modifier (entièrement géré Android 9+ ; profils professionnels sur appareils d'entreprise Android 15+).

Délai d'expiration de l'écran :

> Durée d'expiration en secondes. La valeur doit être supérieure à 0. Si elle est supérieure à **Durée maximale avant verrouillage**, le système peut la plafonner et signaler une non-conformité.

7. Capture d'écran désactivée

Indique si la capture d'écran est désactivée.

8. Réglage du volume désactivé

Indique si le réglage du volume principal est désactivé.

9. Montage de supports physiques désactivé

Indique si le montage de supports externes physiques est désactivé.

Revision #56
Created 2025-12-17 09:33:39 UTC by Admin

Updated 2026-11-12 09:55:12 UTC by Admin